

Compagnie Internationale de Leasing

C.I.L

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

BDO Tunisie

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble « ENNOUR BULDING » 3^{ème} étage
Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Tél 71 754 903 - Fax 71 753 153
E-mail bdo@bdo.com.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél 70 728 450 - Fax 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2010

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers



BDO TUNISIE

Immeuble « ENNOUR BULDING » 3 eme étage -
Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Tél 71 754 903 - Fax 71 753 153
E-mail bdo@bdo.com.tn



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél 70 728 450 - Fax 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 320.806.493 et un bénéfice net de D : 10.356.962, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BDO TUNISIE

FINOR

Adnène ZGHIDI

Mustapha MEDHIOUB



BDO TUNISIE

Immeuble « ENNOUR BUILDING » 3^{ème} étage -
Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.
Tél 71 754 903 - Fax 71 753 153
E-mail bdo@bdo.com.tn



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél 70 728 450 - Fax 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

**Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

La CIL a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,97% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 26 Avril 2010 et échu le 23 Septembre 2010, au taux facial de 5,1%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 31 212.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 23 Septembre 2010 et échu le 02 Novembre 2010, au taux facial de 5,25%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 8 699.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Décembre 2010 et échéant le 26 Janvier 2011, au taux facial de 5,35%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 4 439, dont D : 592 constaté parmi les charges de l'exercice.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution de la convention suivante, antérieurement autorisée et approuvée, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Crédit à la société AGRO-SERVICES

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2010 à 244 589 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2010, des intérêts pour un montant de 13 181 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général. Le montant de cette rémunération est de 219.377 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 17 Avril 2008, la rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint. Le montant de cette rémunération est de 159.950 DT.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé au cours de sa réunion du 30 mars 2010, de faire bénéficier le directeur général adjoint d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2010 s'est élevé à D : 41.839.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal	4
Note 2 : Référentiel comptable	5
Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents	6
BILAN	
Note 4 : Caisses et avoirs auprès des banques	12
Note 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing	12-15
Note 6 : Portefeuille-titres commercial	16
Note 7 : Portefeuille d'investissement	16-17
Note 8 : Valeurs immobilisées	18
Note 9 : Autres actifs	19-20
Note 10 : Dettes envers la clientèle	21
Note 11 : Emprunts et ressources spéciales	21-24
Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés	25
Note 13 : Autres passifs	25
Note 14 : Capitaux propres	26-27
ETAT DE RESULTAT	
Note 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing	28
Note 16 : Intérêts et charges assimilées	29
Note 17 : Produits des placements	29
Note 18 : Charges de personnel	30
Note 19 : Dotations aux amortissements	30
Note 20 : Autres charges d'exploitation	30
Note 21 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	31
Note 22 : Dotations nettes aux autres provisions	31
Note 23 : Autres gains ordinaires	31
Note 24 : Autres pertes ordinaires	31
Note 25 : Impôts sur les bénéfices	3

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**INDEX
(SUITE)**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Encaissements reçus des clients	33
Note 27 : Investissements dans les contrats de leasing	33
Note 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34
Note 29 : Intérêts payés	35
Note 30 : Impôts payés	36
Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36
Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	36
Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37
Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37
Note 35 : Dividendes et autres distributions	37
Note 36 : Autres flux de trésorerie	38

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Note 37 : Ratio de solvabilité	40-41
Note 38 : Engagements hors bilan	42
Note 39 : Informations sur les parties liées	43
Note 40 : Evènements postérieurs à la clôture	44

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	4 649 681	5 687 273
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	296 586 926	251 188 411
Portefeuille-titres commercial	6	726 424	15 208 242
Portefeuille d'investissement	7	9 908 210	5 447 970
Valeurs Immobilisées	8	3 663 891	5 238 041
Autres actifs	9	5 271 361	3 141 488
TOTAL DES ACTIFS		<u>320 806 493</u>	<u>285 911 425</u>
		31 Décembre	31 Décembre
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	4 403 367	4 958 573
Emprunts et dettes rattachées	11	259 558 032	231 058 333
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 584 228	11 050 223
Autres passifs	13	3 756 758	5 518 744
TOTAL DES PASSIFS		<u>279 302 384</u>	<u>252 585 873</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		20 000 000	15 000 000
Réserves		10 453 244	10 093 414
Résultats reportés		693 903	893 181
Résultat de l'exercice		10 356 962	7 338 957
Total des capitaux propres	14	<u>41 504 109</u>	<u>33 325 552</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>320 806 493</u>	<u>285 911 425</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	29 302 815	26 857 937
Intérêts et charges assimilées	16	(13 792 828)	(12 400 010)
Produits des placements	17	417 198	162 059
Autres produits d'exploitation		398 299	261 348
Produit net		<u>16 325 483</u>	<u>14 881 334</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	2 780 940	2 732 585
Dotations aux amortissements	19	513 891	526 202
Autres charges d'exploitation	20	1 659 020	1 590 340
Total des charges d'exploitation		<u>4 953 852</u>	<u>4 849 127</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 371 631</u>	<u>10 032 207</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	2 479 747	1 037 107
Dotations nettes aux autres provisions	22	(1 463 068)	(119 562)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 354 953</u>	<u>9 114 662</u>
Autres gains ordinaires	23	2 109 175	131 193
Autres pertes ordinaires	24	(14 194)	(71 448)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>12 449 933</u>	<u>9 174 407</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(2 092 971)	(1 835 450)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>10 356 962</u>	<u>7 338 957</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16 Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	199 436 447	169 474 208
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(218 552 185)	(170 092 594)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(4 755 388)	(3 844 230)
Intérêts payés	29	(12 821 911)	(12 426 318)
Impôts et taxes payés	30	(2 680 780)	(3 564 428)
Autres flux liés à l'exploitation	36	(1 268 621)	2 629 781
		<u>(40 642 438)</u>	<u>(17 823 581)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(616 163)	(286 460)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	4 779 390	41 173
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(5 785 000)	(3 054 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	1 496 628	1 162 441
		<u>(125 144)</u>	<u>(2 136 846)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	35	(2 171 354)	(1 822 926)
Encaissements provenant des emprunts	12	93 300 000	99 500 000
Remboursements d'emprunts	12	(65 898 656)	(62 018 147)
		<u>25 229 990</u>	<u>35 658 927</u>
Flux de trésorerie liés aux placements monétaires			
	6	<u>14 500 000</u>	<u>(14 500 000)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(1 037 592)</u>	<u>1 198 500</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	5 687 273	4 488 773
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	4 649 681	5 687 273

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2010, à D : 20.000.000 composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2010, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)****NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques**

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Banques	4 645 070	5 556 389
- Caisses	4 611	130 884
<u>Total</u>	<u>4 649 681</u>	<u>5 687 273</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
Créances sur contrats mis en force	312 137 533	266 409 112
Encours financiers	297 779 032	252 719 357
Impayés	15 674 412	14 868 645
Intérêts échus différés	(1 315 911)	(1 178 890)
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 289 710	1 574 467
Total brut des créances leasing	315 427 243	267 983 579
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 556 001)	(6 929 390)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 763 464)	(8 453 174)
Produits réservés	(1 520 852)	(1 412 604)
Total net des créances leasing	296 586 926	251 188 411

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2009	254 293 824
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	193 007 302
- Relocations	3 001 688
- Transferts	5 068 902
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(521 896)
- Cessions anticipées	(12 884 317)
- Radiation des créances	(212 515)
- Relocations	(2 581 763)
- Transferts	(4 299 168)
- Remboursement du capital	(133 803 315)
<u>Solde au 31 décembre 2010</u>	<u>301 068 742</u>

L'analyse des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	136 635 113	115 976 161
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	193 991 606	163 664 471
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 562 858	6 606 212
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>337 189 577</u>	<u>286 246 844</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	22 949 431	20 797 020
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	20 924 353	19 207 726
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	710 597	698 685
Total des produits financiers non acquis	<u>44 584 381</u>	<u>40 703 431</u>
- Valeurs résiduelles	1 583 149	2 575 859
- Contrats suspendus ordinaires	65 513	499 150
- Contrats suspendus contentieux	3 525 174	4 100 935
- Contrats en instance de mise en force	3 289 710	1 574 467
<u>Encours des contrats</u>	<u>301 068 742</u>	<u>254 293 824</u>

5.1.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Bâtiment et travaux publics	37 737 097	29 389 157
Industrie	32 832 943	26 155 209
Tourisme	50 213 568	38 735 609
Commerces et services	130 573 711	116 536 008
Agriculture	49 711 423	43 477 841
Total	301 068 742	254 293 824

5.1.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Equipements	43 062 662	37 929 291
Matériel roulant	212 931 039	174 128 345
Matériel spécifique	73 883	64 470
Sous Total	256 067 584	212 122 106
Immobilier	45 001 158	42 171 718
Total	301 068 742	254 293 824

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Clients ordinaires (1)	8 325 352	6 954 043
Inférieur à 1 mois	3 975 368	3 461 444
Entre 1 et 3 mois	2 788 026	2 166 936
Entre 3 et 6 mois	371 464	325 937
Entre 6 mois et 1 année	317 133	304 881
Supérieur à 1 année	873 362	694 845
Clients litigieux (2)	7 349 060	7 914 602
Total (1)+(2)	15 674 412	14 868 645

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	196 867 321	86 247 388	5 729 032	184 291	8 751 000	297 779 032
Impayés	637 794	4 292 058	843 437	133 041	9 451 635	15 357 965
Autres créances	5 894	53 860	21 062	561	235 070	316 447
Contrats en instance de mise en force	2 594 099	695 611	-	-	-	3 289 710
CREANCES LEASING	200 105 108	91 288 917	6 593 531	317 893	18 437 705	316 743 154
Avances reçues (*)	(2 153 933)	(239 076)	-	-	(224 625)	(2 617 634)
Dépôts de garantie (*)	(1 437 281)	(280 677)	-	(950)	(61 750)	(1 780 658)
ENCOURS GLOBAL	196 513 894	90 769 164	6 593 531	316 943	18 151 330	312 344 862
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 176 228	1 750 956	-	-	-	16 927 184
TOTAL ENGAGEMENTS	211 690 122	92 520 120	6 593 531	316 943	18 151 330	329 272 046
Produits réservés	-	-	(141 386)	(19 421)	(1 360 045)	(1 520 852)
Provisions sur encours financiers	-	-	(45 654)	(12 853)	(8 497 494)	(8 556 001)
Provisions sur impayés	-	-	(363 410)	(73 397)	(8 326 657)	(8 763 464)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(550 450)	(105 671)	(18 184 196)	(18 840 317)
ENGAGEMENTS NETS	211 690 122	92 520 120	6 043 081	211 272	(32 866)	310 431 729
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,00%	0,10%	5,51%	
			7,61%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2009	6,50%					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,35%	33,34%	100,00%	
			75,18%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2009	93,99%					

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Certificats de Dépôt	500 000	15 000 000
- Obligations et actions cotées	226 424	212 707
<u>Montant brut</u>	<u>726 424</u>	<u>15 212 707</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	-	(4 465)
<u>Montant net</u>	<u>726 424</u>	<u>15 208 242</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Titres de participation	3 278 038	933 038
- Titres immobilisés	7 479 980	4 864 740
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192
<u>Montant brut</u>	<u>10 761 210</u>	<u>5 800 970</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(500 000)	-
<u>Montant libéré</u>	<u>10 261 210</u>	<u>5 800 970</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)
<u>Montant net</u>	<u>9 908 210</u>	<u>5 447 970</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2009	933 038	933 038	-
<u>Additions de la période</u>			
- Compagnie Générale d'investissement	345 600	345 600	-
- CIL SICAR	1 999 400	1 999 400	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	<u>3 278 038</u>	<u>3 278 038</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2009	4 864 740	4 864 740	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	500 000	500 000	-
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000	-
- Société Nawel Industrie	60 000	60 000	-
- Société DAR EL JELD	1 000 000	500 000	500 000
- Société SPI LE CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de Carthage	1 200 000	1 200 000	-
- Société PROMOTEL	600 000	600 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	350 000	350 000	-
- Société AROMA INSUDTRIES	40 000	40 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	100 000	100 000	-
- Société MINERAUX BROYES DU SUD	90 000	90 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	9 000	9 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	75 000	75 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	200 000	200 000	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	<u>7 479 980</u>	<u>6 979 980</u>	<u>500 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2010 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>					
* Compagnie Générale d'investissement	246 328	5	1 278 638	1998/1999/2000/2009/2010	98,53%
* CIL SICAR	199 940	10	1 999 400	2010	99,97%
<u>Total des titres de participations</u>			<u>3 278 038</u>		
<u>Titres immobilisés</u>					
* BOMAR	45 000	10	450 000	2008/2009	12,16%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	69 252	10	692 520	2008/2010	15,05%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	12 500	10	125 000	2008	9,62%
* Société KOKET	5 000	100	500 000	2008	15,15%
* Société AROMA Industries	401	100	40 100	2008	10,03%
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	7 500	10	75 000	2008	1,88%
* Société FORACHEM	15 536	10	155 360	2008	14,12%
* Société Immobilière BEL AIR	4 000	100	400 000	2009	20,00%
* Société immobilière de CARTHAGE	18 000	100	1 800 000	2009/2010	30,00%
* Société ECOLO CONCEPT	0 800	100	80 000	2009	20,00%
* Société TECNOCASA CONSULTING	3 600	10	36 000	2009	20,00%
* Société SODAS	1 110	100	111 000	2009	26,43%
* Société STAUR	2 250	100	225 000	2009	22,50%
* Société touristique OCEANA	5 500	100	550 000	2009	9,82%
* Société TERRE ET PIERRE	500	100	50 000	2010	15,63%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	600	100	60 000	2010	30,00%
* Société DAR EL JELD	10 000	100	500 000	2010	17,54%
* Société SPI LE CAPITOLE	1 300	100	130 000	2010	15,66%
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100	300 000	2010	21,43%
* Société PROMOTEL	6 000	100	600 000	2010	4,07%
<u>Total des titres immobilisés</u>			<u>6 979 980</u>		
<u>Total général</u>			<u>10 258 018</u>		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

NOTE 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Reprise de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	72 924	22 751	-	-	95 675	64 482	14 948	-	-	79 430	-	-	-	16 245
Total des immobilisations incorporelles		72 924	22 751	-	-	95 675	64 482	14 948	-	-	79 430	-	-	-	16 245
Immeubles	5,0%	7 486 608	227 902	3 202 571	-	4 511 939	1 911 965	236 031	490 682	-	1 657 314	1 050 000	1 050 000	-	2 854 624
Matériel de transport	20,0%	840 802	227 435	239 670	-	828 567	445 759	151 869	205 199	-	392 429	-	-	-	436 138
Equipements de bureau	10,0%	296 327	55 337	3 435	-	348 229	192 876	25 802	2 823	-	215 855	-	-	-	132 374
Matériel informatique	33,3%	260 751	42 574	7 866	-	295 460	202 003	35 878	7 866	-	230 016	-	-	-	65 444
Installations générales	10,0%	292 935	40 163	-	996	332 103	145 221	28 812	-	996	173 037	-	-	-	159 066
Total des immobilisations corporelles		9 177 423	593 412	3 453 542	996	6 316 297	2 897 824	478 392	706 569	996	2 668 651	1 050 000	1 050 000	-	3 647 646
TOTAUX		9 250 347	616 163	3 453 542	996	6 411 972	2 962 306	493 340	706 569	996	2 748 081	1 050 000	1 050 000	-	3 663 891

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Prêts au personnel	1 208 834	944 420
- Créances sur cessions d'immobilisations	496 714	649 158
- Avances aux fournisseurs	91 150	91 150
- Etat, crédit de TVA	2 263 081	631 540
- Produits à recevoir des tiers	387 855	252 759
- Compte d'attente/ avance de TVA	140 620	179 114
- Compte d'attente/ régularisation de TVA	225 959	-
- Compte d'attente	13 304	6 253
- Charges constatées d'avance	27 752	24 645
- Créances sur cession titre immobilisés	49	17
- Autres comptes débiteurs	229 423	237 195
- Charges à répartir	56 102	15 001
- Frais d'émission des obligations	774 100	642 421
<u>Total brut</u>	<u>5 914 943</u>	<u>3 673 673</u>
A déduire :		
- Provisions	(643 582)	(532 185)
<u>Montant net</u>	<u>5 271 361</u>	<u>3 141 488</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS**AU 31 DECEMBRE 2010**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	594 209	61 651	655 860	579 208	20 550	599 758	56 102
Frais d'émission des obligations	(a)	2 652 621	407 582	3 060 203	2 010 200	275 903	2 286 103	774 100
TOTAUX		3 246 829	469 233	3 716 063	2 589 408	296 453	2 885 861	830 202

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 275.903 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	1 780 658	2 367 022
- Avances et acomptes reçus des clients	2 617 634	2 583 326
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	8 225
<u>Total</u>	<u>4 403 367</u>	<u>4 958 573</u>

NOTE 11 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Banques locales	68 000 000	66 166 667
- Banques étrangères	6 647 154	10 979 143
- Emprunts obligataires	158 000 000	129 400 000
- Billets de trésorerie	11 300 000	8 000 000
- Certificats de leasing	10 000 000	12 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>253 947 154</u>	<u>226 545 810</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 053 931	628 371
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	63 189	109 096
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 542 966	3 666 150
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	43 903	43 903
- Intérêts courus sur certificats de leasing	6 444	193 074
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(49 843)	(73 246)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(49 712)	(54 825)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 610 878</u>	<u>4 512 523</u>
<u>Total</u>	<u>259 558 032</u>	<u>231 058 333</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
BIAT (20007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BIAT (20007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	800 000	1 600 000	800 000	800 000
ATTIJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	1 666 667	-	1 666 667	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	4 500 000	-	900 000	3 600 000	2 700 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 571 429	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			<u>66 166 667</u>	<u>20 000 000</u>	<u>18 166 667</u>	<u>68 000 000</u>	<u>48 071 429</u>	<u>19 928 571</u>

<u>BANQUES ETRANGERES</u>			
JEXIMBANK	YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)
<u>Sous-total</u>			
<u>Total des crédits bancaires</u>			

1 031 969	-	687 978	343 991	-	343 991
9 947 174	-	3 644 011	6 303 163	4 076 727	2 226 436
10 979 143	-	4 331 989	6 647 154	4 076 727	2 570 427
77 145 810	20 000 000	22 498 656	74 647 154	52 148 156	22 498 998

- (a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .
Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .
- (b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II .
Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5.000.000 , 4.000.000 , 2.000.000 et 2.095.600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.

<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	2 400 000	-	2 400 000	-	-	-	-
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	-
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	3 000 000
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-	-
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	-	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	-	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	-	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	-	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>									
			129 400 000	60 000 000	31 400 000	158 000 000	119 000 000	-	39 000 000

<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>		
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011
Billets de trésorerie à court terme		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/02/2010
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/02/2010
Certificat ZITOUNA BANK	10 000 000	En bloc le 28/03/2011
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE</u>		
<u>& CERTIFICATS DE LEASING</u>		

1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
7 000 000	3 300 000	-	10 300 000	-	10 300 000
8 000 000	3 300 000	-	11 300 000	-	11 300 000
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
-	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000
12 000 000	10 000 000	12 000 000	10 000 000	-	10 000 000
20 000 000	13 300 000	12 000 000	21 300 000	-	21 300 000

<u>TOTAL GENERAL</u>		
----------------------	--	--

226 545 810	93 300 000	65 898 656	253 947 154	171 148 156	82 798 998
-------------	------------	------------	-------------	-------------	------------

NOTE 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	112 156	249 540
- Effets à payer	16 986	47 005
- Factures non parvenues	-	10 410
<u>Sous total</u>	<u>129 142</u>	<u>306 955</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 596 678	3 013 242
- Effets à payer	9 668 987	7 490 589
- Retenue de garantie	188 463	142 717
- Factures non parvenues	958	96 720
<u>Sous total</u>	<u>11 455 086</u>	<u>10 743 268</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>11 584 228</u>	<u>11 050 223</u>

NOTE 13 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	245 053	219 760
- Personnel, rémunérations dues	-	9 539
- Personnel, autres charges à payer	234 052	346 525
- Etat, retenues sur salaires	9 237	22 554
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	312 168	256 005
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	4 468	226
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	45 750	8 375
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	436 930	755 344
- Etat, autres impôts et taxes à payer	10 458	10 401
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	7 352	6 593
- Etat, autres impôts et taxes à régulariser	65 290	-
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	9 527	2 476
- CNSS	97 866	98 300
- CAVIS	9 683	11 252
- CNAM	8 013	8 076
- Assurance Groupe	13 133	14 406
- Autres comptes créditeurs	132 997	1 485 381
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	44 581	39 229
- Prestataires Recouvrement	66 692	124 236
- Prestataires Assurances	1 797 331	1 377 388
- Diverses Charges à payer	198 884	185 172
- Autres produits constatés d'avance	7 293	17 506
- Provisions pour départ à la retraite	-	40 000
- Provisions pour divers risques	-	480 000
<u>Total</u>	<u>3 756 758</u>	<u>5 518 744</u>

NOTE 14 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Capital social	(A)	20 000 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 500 000	1 421 765
- Réserve extraordinaire		4 750 000	4 700 000
- Réserves pour réinvestissements		2 650 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000
- Primes d'émission		-	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 053 244	921 649
- Résultats reportés		693 903	893 181
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>31 147 147</u>	<u>25 986 595</u>
Résultat de l'exercice		10 356 962	7 338 957
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>41 504 109</u>	<u>33 325 552</u>
Nombre d'actions (2)	(*)	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,589	1,835

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2010, à D : 20.000.000 composé de 4.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2010 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2010.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(10 453)				(10 453)
Résultat net de l'exercice 2009									7 338 957	7 338 957
Solde au 31 décembre 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	921 649	500 000	893 181	7 338 957	33 325 552
Affectations approuvées par l'A.G.O du 25 mai 2010		78 235	2 500 000	2 650 000		150 000		1 960 722	(7 338 957)	-
Transferts décidés par l'A.G.O du 25 mai 2010			2 550 000	(300 000)	(2 250 000)					-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(2 160 000)		(2 160 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)							-
Divers						(18 405)				(18 405)
Résultat net de l'exercice 2010									10 356 962	10 356 962
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	693 903	10 356 962	41 504 109

NOTE 15 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Intérêts de leasing	28 089 270	25 268 674
- Intérêts de retard	955 521	997 463
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	168 023	261 921
- Autres	322 722	293 398
Total	<u>29 535 536</u>	<u>26 821 456</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	201 756	260 589
Intérêts de retard antérieurs	63 803	91 912
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(346 726)	(240 962)
Intérêts de retard	(151 554)	(75 058)
Variation des produits réservés	<u>(232 721)</u>	<u>36 481</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>29 302 815</u>	<u>26 857 937</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	249 693 739	221 962 772
. A la fin de la période	297 478 055	249 693 739
. Moyenne (D)	273 585 897	235 828 256
- Intérêts de la période (C)	28 089 270	25 268 674
- Taux moyen (C) / (D)	10,27%	10,71%

NOTE 16 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Intérêts des emprunts obligataires	7 785 733	6 436 380
- Intérêts des crédits des banques locales	3 863 799	3 123 691
- Intérêts des crédits des banques étrangères	431 105	635 941
- Intérêts des autres opérations de financement	1 478 551	2 038 709
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	275 903	194 718
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>13 835 092</u>	<u>12 429 439</u>
	(A)	
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(66 166)	(50 623)
- Autres charges financières	23 903	21 194
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(42 263)</u>	<u>(29 429)</u>
<u>Total général</u>	<u>13 792 828</u>	<u>12 400 010</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	226 545 810	189 063 957
. A la fin de l'exercice	253 947 154	226 545 810
. Moyenne	240 246 482	207 804 884
	(B)	
- Taux moyen (A) / (B)	5,76%	5,98%

NOTE 17 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Intérêts des comptes courants	13 181	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés	171 900	56 958
- Dividendes	-	3 087
- Revenus des titres SICAV	44 201	31 968
- Autres produits financiers	187 914	56 703
<u>Total</u>	<u>417 198</u>	<u>162 059</u>

NOTE 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Salaires et complément de salaires	2 216 990	2 174 257
- Charges connexes aux salaires	106 380	102 787
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	384 694	379 131
- Autres charges sociales	72 875	76 410
<u>Total</u>	<u>2 780 940</u>	<u>2 732 585</u>

NOTE 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	14 949	12 509
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	478 392	509 026
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	20 550	4 667
<u>Total</u>	<u>513 891</u>	<u>526 202</u>

NOTE 20 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Achat de matières et fournitures	199 967	174 603
<u>Total des achats</u>	<u>199 967</u>	<u>174 603</u>
- Sous-traitance générale	29 435	17 502
- Locations	70 780	57 866
- Entretien et réparations	144 251	116 813
- Primes d'assurances	45 465	45 144
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>289 931</u>	<u>237 325</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	120 207	116 201
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	146 995	126 281
- Publicités, publications, relations publiques	201 511	251 120
- Déplacements, missions et réceptions	70 366	53 119
- Frais postaux et de télécommunications	161 302	162 104
- Services bancaires et assimilés	187 010	174 452
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>887 391</u>	<u>883 277</u>
- Jetons de présence	42 000	49 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	30 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>57 000</u>	<u>79 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	70 420	63 010
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	2 798	2 888
- Autres impôts et taxes	51 514	50 237
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>224 731</u>	<u>216 135</u>
<u>Total général</u>	<u>1 659 020</u>	<u>1 590 340</u>

NOTE 21 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 556 662	4 919 303
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 825 433)	(3 879 318)
- Créances radiées	918 802	2 051 922
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(794 329)	(1 733 061)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(91 988)	(282 820)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(32 485)	(30 719)
- Encaissement sur créances radiées	(251 483)	(8 200)
<u>Total</u>	<u>2 479 747</u>	<u>1 037 107</u>

NOTE 22 : Dotations nettes aux autres provisions

- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations propres	-	1 050 000
- Dotations aux provisions pour divers risques	-	280 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	126 369	325 096
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	-	40 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	-	4 465
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actions cotées	(4 465)	(39 123)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des valeurs immobilisées	(1 050 000)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(14 972)	-
- Reprise sur provisions pour départ à la retraite	(40 000)	-
- Reprise sur provisions pour divers risques	(480 000)	(1 780 000)
	<u>(1 463 068)</u>	<u>(119 562)</u>

NOTE 23 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 032 936	15 495
- Apurement de comptes	74 749	83 726
- Autres gains sur éléments exceptionnels	1 490	31 972
<u>Total</u>	<u>2 109 175</u>	<u>131 193</u>

NOTE 24 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	518	321
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 295	45 514
- Moins value sur cessions titres	9 857	19 350
- Pénalités de retard	525	6 263
<u>Total</u>	<u>14 194</u>	<u>71 448</u>

NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Bénéfice comptable	12 449 933	9 174 407
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 556 662	4 919 303
- Dotations aux provisions des autres actifs	126 369	365 096
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	1 050 000
- Dotations aux provisions pour risque divers	-	280 000
- Reprises sur provisions fiscales 2006	-	6 930 465
- Reprises sur provisions fiscales 2007	8 296 637	1 129 550
- Reprises sur provisions fiscales 2008	959 121	2 427 450
- Reprises sur provisions fiscales 2009	2 369 020	-
- Provisions pour congés payés 2010/2009	245 053	219 760
- Jetons de présence excédentaires	18 000	25 000
- Diverses charges non déductibles	85 190	90 546
A déduire		
- Provisions fiscales 2007/2006 pour affaires en cours	7 005 018	4 875 086
- Reprises sur provisions comptables	4 619 760	5 612 379
- Provisions pour congés payés 2009/2008	219 760	195 611
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	1 780 000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations	1 050 000	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	480 000	-
- Reprise sur provisions pour départ à la retraite	40 000	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	14 971	-
- Dividendes	-	3 087
- Plus value sur titres	54 957	48 859
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 621 519</u>	<u>14 096 555</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	6 556 662	4 919 303
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>11 064 857</u>	<u>9 177 252</u>
Réinvestissements exonérés sans Minimum d'Impôt :		
* Société PROMOTEL	600 000	-
<u>Bénéfice fiscal base du Minimum d'Impôt</u>	<u>10 464 857</u>	<u>9 177 252</u>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société TECHNOCASA CONSULTING	-	24 000
* Société touristique OCEANA	-	550 000
* Société STAUR	-	300 000
* BOMAR	-	300 000
* Société SODAS	-	120 000
* Société PIERRE ET TERRE	-	50 000
* Société Cimenterie de bizerte	-	4 920
* Société Nouvelles des Accumulateurs NOUR	-	500 000
* FCPR Valeurs Développements	-	100 000
* CIL SICAR	1 700 000	1 999 400
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	-
* Société de Promotion Immobilière LA CAPITOLE	130 000	-
* Société de Promotion Immobilière COMETE	300 000	-
* Société Immobilière de Carthage	1 200 000	-
* Société DAR EL JELD	500 000	-
* Société VIRGIN OLIVE TUNISIA	600 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>5 974 857</u>	<u>5 228 932</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 092 971</u>	<u>1 835 450</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 651 905	1 074 370
- Retenues sur placements	4 136	5 736
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>436 930</u>	<u>755 344</u>

NOTE 26 : Encaissements reçus des clients

			31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	14 868 645	15 474 283
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(15 674 412)	(14 868 645)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 583 326)	(2 544 601)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 617 634	2 583 326
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(2 375 247)	(2 809 483)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	1 785 733	2 375 247
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 178 890)	(1 052 907)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 315 911	1 178 890
- TVA collectée	+		27 134 403	22 781 129
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 125 348)	(1 658 093)
- Remboursement principal	+	Note 5	133 803 315	113 293 466
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	29 535 536	26 821 456
- Autres produits d'exploitation	+		398 299	261 348
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(918 802)	(2 051 922)
- Encaissement sur créances radiées	+	Note 21	251 483	8 200
- Encours financiers virées en pertes	-	Note 5	212 515	824 266
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(419 925)	(78 447)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(769 734)	(137 799)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	649 158	573 821
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(496 714)	(649 158)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	521 896	403 481
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	12 884 317	8 746 350
			<hr/>	<hr/>
<u>Encaissements reçus des clients</u>			199 436 447	169 474 208

NOTE 27 : Investissements dans les contrats de Leasing

			31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	10 743 268	10 778 379
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(11 455 086)	(10 743 268)
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	(91 150)	-
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 12	91 150	91 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	193 007 302	150 191 177
- TVA sur Investissements	+		26 294 076	19 782 156
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	8 375	1 375
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(45 750)	(8 375)
			<hr/>	<hr/>
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			218 552 185	170 092 594

NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	9 539	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	-	(9 539)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	-	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	306 955	182 500
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(129 142)	(306 955)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	219 760	195 611
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(245 053)	(219 760)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	346 525	186 679
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(234 052)	(346 525)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	22 554	19 433
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(9 237)	(22 554)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	256 005	176 461
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(312 168)	(256 005)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	98 300	76 880
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(97 866)	(98 300)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	11 252	5 953
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(9 683)	(11 252)
- CNAM en début de période	+	Note 13	8 076	4 026
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(8 013)	(8 076)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 13	14 406	12 709
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 13	(13 133)	(14 406)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	39 229	33 449
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(44 581)	(39 229)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	185 172	124 842
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(198 884)	(185 172)
- TVA, payée sur biens et services	+		262 548	236 670
- Charges de personnel	+	Note 18	2 780 940	2 732 585
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 659 020	1 590 340
- Impôts et taxes	-	Note 20	(224 731)	(216 135)
- Charges à répartir	+	Note 9	61 651	-
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>4 755 388</u>	<u>3 844 230</u>

NOTE 29 : Intérêts payés

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	407 582	403 282
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(128 071)	(236 511)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	99 556	128 071
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	226	996
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(4 468)	(226)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 666 150	3 190 584
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(4 542 966)	(3 666 150)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	628 371	798 533
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 053 931)	(628 371)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	109 096	159 133
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(63 189)	(109 096)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 11	43 903	108 046
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 11	(43 903)	(43 903)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	193 074	309 712
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(6 444)	(193 074)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	13 792 828	12 400 010
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(275 903)	(194 718)
			<u>12 821 911</u>	<u>12 426 318</u>

Intérêts payés

NOTE 30 : Impôts payés

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	755 344	449 173
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(436 930)	(755 344)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	10 401	8 199
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(10 458)	(10 401)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	6 593	5 868
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(7 352)	(6 593)
- TVA payée	+		45 478	1 821 941
- Impôts et taxes	+	Note 20	224 731	216 135
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 092 971	1 835 450
			<u>2 680 780</u>	<u>3 564 428</u>

Impôts payés

NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 8	22 751	3 230
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	593 412	283 230
			<u>616 163</u>	<u>286 460</u>

Décaissements provenant de l'acquisition
d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Moins-values sur Cessions d'immobilisations	-		(518)	(321)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	2 746 973	25 638
- Immobilisations mises en rebut			0	361
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	2 032 936	15 495
			<u>4 779 390</u>	<u>41 173</u>

Encaissements provenant de la cession
d'immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	5 785 000	3 054 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>5 785 000</u>	<u>3 054 000</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 324 760	1 150 600
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 18	171 900	56 958
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	17	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(49)	(17)
- Pertes sur titres de participations et titres immobilisés			-	(45 100)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>1 496 628</u>	<u>1 162 441</u>

NOTE 35 : Dividendes et autres distributions

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Dividendes	+	Note 14	2 160 000	1 812 500
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	2 476	2 449
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(9 527)	(2 476)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	18 405	10 453
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>2 171 354</u>	<u>1 822 926</u>

NOTE 36 : Autres flux de trésorerie

			<u>31 Décembre 2010</u>	<u>31 Décembre 2009</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(538 307)	(341 093)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	273 893	186 759
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	252 759	95 630
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(387 855)	(252 759)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	24 645	29 681
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(27 752)	(24 645)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	237 195	209 860
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(229 423)	(237 195)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	6 253	11 382
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(13 304)	(6 253)
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en début de la période	+	Note 9	-	-
- Etat, Compte d'attente/ régularisation de TVA en fin de la période	-	Note 9	(225 959)	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en début de la période	-	Note 13	-	-
- Etat, autre impôts et taxes à régulariser en fin de la période	+	Note 13	65 290	-
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	212 707	624 045
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	(226 424)	(212 707)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(1 609 617)	(316 775)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	199 689	1 609 617
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(1 377 388)	(329 100)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	1 797 331	1 377 388
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(17 506)	(6 330)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	7 293	17 506
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	245 297	105 101
- Charges nettes sur cessions de titres de placement	-		-	-
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	76 239	115 698
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(13 676)	(26 027)
			<u>(1 268 621)</u>	<u>2 629 781</u>

Autres flux de trésorerie

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES
AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Note 38 : Ratio de solvabilité :

Les fonds propres nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

En effet, le ratio de couverture des risques se présente ainsi :

Les fonds propres nets de base

Capital social	20 000 000
Réserves	9 400 000
Fonds social	1 053 244
Résultats reportés	693 903
Résultat 2010	10 356 962
Sous-total	41 504 109

Diminués des :

Non-valeurs nettes des amortissements	830 202
Dividendes à distribuer en 2011	3 000 000

FONDS PROPRES NETS DE BASE **37 673 907**

Les fonds propres complémentaires

Emprunt subordonné (CIL 2008)	10 000 000
-------------------------------	------------

FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES **10 000 000**

FONDS PROPRES NETS **47 673 907**

Catégorie de l'engagement	Engagemen	Dépôts affectés	AR	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du bilan							
<i>Crédits à la clientèle</i>							
Opérations de leasing mobilier	267 590 380	131 700	1 210 812	14 349 791	251 898 077	100%	251 898 077
Opération de leasing immobilier	46 535 140	1 648 958	310 040	2 969 674	41 606 468	50%	20 803 234
Ajustement risques encourus							463 899
<i>Crédits accordés au personnel</i>							
Crédits au personnel destinés à l'habitat	662 382				662 382	50%	331 191
Crédits au personnel hors l'habitat	546 452				546 452	100%	546 452
Cautionnements versés	3 192				3 192	100%	3 192
Portefeuille titres	10 258 018			353 000	9 905 018	100%	9 905 018
Titres de transactions et de placement	226 424				226 424	100%	226 424
Placements auprès des banques	500 000				500 000	20%	100 000
Immobilisations nettes des amortissements	3 663 891				3 663 891	100%	3 663 891
Autres actifs	1 246 248			643 582	602 666	100%	602 666
Liquidités	4 649 681				4 649 681	20%	929 936
Engagement hors bilan							
Opérations de leasing mobilier	14 171 162				14 171 162	100%	14 171 162
Opérations de leasing immobilier	2 756 022				2 756 022	50%	1 378 011
Risque encouru							305 023 153
Ratio de solvabilité							15,63%
Ratio de solvabilité de 2009							15,91%

Conclusion : Article 4 respecté.

Note 39 : Engagements hors bilan :

I- Engagements donnés

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	35.925.174 DT
Engagements sur opérations de leasing	16.927.184 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	52 852 358 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

✓ Les hypothèques	1.338.444 DT
✓ Les cautions reçues	150.289.012 DT
✓ Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	44.584.381 DT
✓ Valeurs des biens, objet de leasing	258.547.603 DT
	<hr/>
Total des engagements reçus	454 759 440 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 31 Décembre 2010 à 4.182.500 €.

Note 40 : Informations sur les parties liées :

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,53%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la CIL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 356 152 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2010 est de 36 125 DT HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2010, la CIL a mis en force 2 contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle détient 9,82% du capital, pour une valeur total de 526 615 DT.

- ✓ Un contrat de D : 227.105 pour une durée de 5 ans et avec un taux d'intérêts de 9%, portant sur le financement de moquettes.
- ✓ Un contrat de D : 299.510 pour une durée de 5 ans et avec un taux d'intérêts de 8%, portant sur le financement de fauteuils et canapés.

Au 31/12/2010, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 913 326 DT.

Au cours de l'année 2010, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 31 390 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêts seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2010 à 244 589 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2010, des intérêts pour un montant de D : 13 181.

- **CIL SICAR**

La CIL a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,97% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 26 Avril 2010 et échu le 23 Septembre 2010, au taux facial de 5,1%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 31 212.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 500 000, émis le 23 Septembre 2010 et échu le 02 Novembre 2010, au taux facial de 5,25%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 8 699.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1 000 000, émis le 27 Décembre 2010 et échéant le 26 Janvier 2011, au taux facial de 5,35%. Le montant des intérêts supportés s'élève à D : 4 439, dont D : 592 constaté parmi les charges de l'exercice.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2010 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 219 377 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de l'année 2010 de :

- ✓ Une rémunération brute de D : 159 950 ;
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

Par ailleurs, le directeur général adjoint bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à 50% de son salaire annuel.

Cet engagement est couvert par une police d'assurance, le montant supporté à ce titre en 2010 s'est élevé à D : 41.839.

Note 41 : Évènements postérieurs à la clôture

Suite aux évènements exceptionnels qu'a connus le pays lors de la période post révolution, il a été constaté une augmentation du volume des impayés durant les trois premiers mois de l'année 2011 par rapport à celui enregistré à la fin de l'exercice 2010.

Cette situation a conduit à un réexamen du portefeuille client arrêté à fin mars 2011 et un réajustement a été opéré sur la classification pour traduire la dégradation de la situation de certaines relations.

L'incidence de ces ajustements a été traduite dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et a eu pour effet la constatation d'une couverture complémentaire de 3 552 KDT.

